

Fiche de données de sécurité

Selon le format de la fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH),
annexe II

Nom commercial:	Candelilla Wax raffinée en pastilles	Version:	1.00
Date d'impression :	11.03.2020	Date	11.03.2020
Date de révision :	11.03.2020	d'émission :	

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1 Identificateur du produit :

Candelilla Wax raffinée en pastilles

Nom de la substance : Euphorbia Cerifera (Candelilla) Cera

N° d'index: -

N° CE: 232-347-0

Numéro de CAS : 8006-44-8

N° REACH: -

Autres noms: -

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Encre (base), Cuir (polissage, protecteur), Base de chewing-gum (Aliments), Moulage de précision (moulage), Cosmétiques (rouges à lèvres, mascara, crèmes, fond de teint)

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur: ADC

123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE

contact@adc-solution.com

Numéro de téléphone d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05 E-mail: contact@adc-solution.com

SIREN: 432 961 134 SIRET: 432 961 134 00025

123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE

SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros

RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé selon le règlement CLP (CE) n° 1272/ 2008

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme:- Aucun étiquetage applicable.

Mot indicateur:- Aucun étiquetage applicable.

Autres éléments labiles : Aucun.

2.3 Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom de la substance:Euphorbia cerifera (Candelilla) Cera Index-No.:-

N° CE:232-347-0

Numéro de CAS :8006-44-8

Stabilisateurs:-

Impuretés dangereuses: -

3.2 Mélanges

Sans objet.

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers soins Informations générales

En cas d'effets indésirables persistants, consultez un médecin. Enlevez soigneusement les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser.

Après inhalation :

Assurer l'apport d'air frais.

Contact cutané suivant :

En contact avec la peau, limpidité avec de l'eau et du savon.

Contact visuel suivant :

Retirez les lentilles de contact si possible. Rincez abondamment les yeux à l'eau.

Ingestion suivante :

Consultez immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aucun connu.

4.3 Indiquer toute attention médicale immédiate et tout traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Supports d'extinction

Adaptez les supports d'extinction à l'environnement. Inadapté: Jet d'eau de haute puissance.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou des mélanges : Aucun connu.

5.3 Conseil pour les pompiers : Utilisez un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures relatives aux rejets accidentels

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgent, suivez les règles de protection (voir 7 et 8). Assurer l'apport d'air frais. Évitez tout contact avec la peau. Évitez la formation de poussière.

Pour les intervenants d'urgence, aucune information supplémentaire n'a été donnée. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8)

6.2 Précautions environnementales

Ne pas déverser dans les drains / surface, eau / eau souterraine. Ne pas déverser dans le sous-sol / le sol

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Lorsqu'ils sont ramassés, traiter les matériaux comme prescrit en vertu de l'article 13.

Ramasser avec un matériau absorbant (par exemple, sable, sciure de bois, liant à usage général, kieselgur).

6.4 Référence à d'autres sections

Renseignements pour une manipulation sécuritaire : Section 7

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle : article 8

Renseignements: Section 13

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans les zones de travail.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail.

Ne respirez pas les vapeurs ou la brume du produit. Enlevez immédiatement les vêtements souillés ou trempés.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'inflammation.

Assurer une bonne ventilation à l'aire de travail (ventilation par aspiration locale, si nécessaire) Ne pas inhaler de vapeurs.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités Mesures techniques et conditions de stockage

Gardez le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de l'irradiation solaire.

Exigences relatives aux locaux d'entreposage et aux navires

Les récipients qui sont ouverts doivent être soigneusement fermés et maintenus debout pour éviter les fuites.

Conservez toujours dans des contenants les mêmes matériaux que l'original. Ne pas stocker avec des substances oxydantes.

Classe de stockage :10-13

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 1.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non indiqué.

Valeurs limites biologiques : Non répertoriées.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utilisez un échappement local ou une ventilation générale au besoin pour minimiser l'exposition à la poussière.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Classes de sécurité avec bouclier de protection latérale (EN 166)

Protection de la peau

En cas de contact intense, portez des gants de protection (EN 374).

Avant utilisation, les gants de protection doivent être testés dans tous les cas pour déterminer s'ils conviennent à un poste de travail spécifique (c'est-à-dire la résistance mécanique, la compatibilité du produit et les propriétés antistatiques).

Respectez les instructions et les informations du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants de protection.

Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement lorsqu'ils sont physiquement endommagés ou portés. Concevoir ainsi des opérations pour éviter l'utilisation permanente de gants de protection.

Matériau approprié: caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: 0,4 mm

Temps de percée:>120 min

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Si les limites d'exposition en milieu de travail sont dépassées, une protection respiratoire approuvée pour ce travail doit être portée.

Dans le cas où les valeurs seuils sur le lieu de travail ne sont pas spécifiées, prenez les mesures appropriées pour la protection respiratoire, en cas de formation d'aérosols et de brouillard.

Respirateur: A-P1

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence: pastilles

État physique: solide

Couleur: jaune clair

Odeur: -

Seuil d'odeur: -

PH: -

Point de fusion / point de congélation: 69-73 °C

Point d'ébullition: 450°C

Flashpoint: 244°C

Taux d'évaporation: -

Inflammabilité (solide/gaz): -

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: -

Pression de vapeur: -

Densité de vapeur: -

Densité relative: -



Together, we create your solutions

Solubilité(s): -

Coefficient de partage n-octanol/eau: -

Température d'auto-inflammation: -

Température de décomposition: -

Viscosité: -

Propriétés explosives: -

Propriétés oxydantes : -

9.2 Autres informations: -

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées d'entreposage et de manutention (voir rubrique 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il ne faut pas s'attendre à des réactions dangereuses lors de la manipulation du produit conformément à son utilisation prévue.

10.4 Conditions à éviter

Aucun, s'il est manipulé conformément à l'utilisation prévue.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05 E-mail: contact@adc-solution.com

SIREN: 432 961 134 SIRET: 432 961 134 00025

123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE

SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros

RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Corrosion/irritation de la peau :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Lésions oculaires / irritation:

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Sensibilisation au tractus répulif / peau

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Mutagénicité des cellules germinales :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Cancérogénicité:

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour la reproduction :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Risque d'aspiration :

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Agentivité nocive possible pour les humains et symptômes possibles

Aucun connu.



Together, we create your solutions

SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12.2 Persistance et dégradabilité

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12.3 Potentiel bioaccumulable

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12.4 Mobilité et sol

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

12.6 Autres effets indésirables

Non classé (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination **Méthodes de traitement des déchets**

Disposer conformément à toutes les réglementations applicables sur constellation des autorités compétentes locales et de l'éliminateur dans une installation d'élimination appropriée et autorisée. L'attribution d'un numéro de code des déchets, selon le catalogue européen des déchets, devrait être effectuée en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets. Ne pas rejeter avec les ordures ménagères. Ne pas relâcher dans la canalisation ou l'environnement.

Traitement des emballages contaminés

L'emballage doit être complètement déchargé.

Les emballages non complètement déchargés doivent être manipulés conformément aux règles locales / régionales.

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05 E-mail: contact@adc-solution.com

SIREN: 432 961 134 SIRET: 432 961 134 00025

123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE

SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros

RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

SECTION 14: Informations sur le transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Ce produit n'applique pas les réglementations ARD / RDI / ADN.

14.2 Transport IMDG

CODE IMDG / Ce produit n'applique pas la réglementation IMDG.

14.3 Transport OACI-TI/ IATA

Ce produit n'applique pas les réglementations OACI – TI / IATA.

14.4 Groupe d'emballage / autres informations

Aucun connu.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG-Code / OACI-TI / IATA-DGR: oui / non Polluant
marin: oui / non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Règlement (CE) n° 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil sur les détergents.

Autorisation conformément au titre VII du règlement REACH (CE) n° 2007/2008

Non répertorié (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Restrictions conformément au titre VIII du règlement REACH (CE) n° 2007/2008

Non répertorié. (d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Règlement national

Veillez respecter toutes les lois nationales applicables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

SECTION 16: Autres informations

Ces données sont basées sur l'état actuel des connaissances et de l'expertise de nos fournisseurs. Les informations techniques de sécurité basées sur le format de la fiche de données de sécurité conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) n° 1907 / 2006 décrivent les produits en ce qui concerne les exigences de sécurité. Ces informations n'ont pas le sens d'une garantie de propriété et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.